**Laurent Joly, historien, directeur de recherche au CNRS, a consacré sa thèse au Commissariat général aux questions juives. Ses axes de travail sont orientés sur l’antisémitisme et le génocide des juifs, la dénonciation, et l’extrême droite française. Il est l’auteur de nombreux ouvrages comme « *L’antisémitisme de bureau, enquête au cœur de la Préfecture de police de Paris et du Commissariat général aux questions juives (1940-1944)* » ; « *Les collabos, treize portraits d’après les archives des services secrets de Vichy, des RG et de l’Epuration* », « *Dénoncer les juifs sous l’Occupation »*, sa dernière publication étant « La falsification de l’histoire-Eric Zemmour, l’extrême-droite, Vichy et les juifs », aux éditions Grasset.**

**« L’Etat contre les Juifs, Vichy, les nazis et la persécution antisémite », aux éditions Grasset, est un ouvrage remarquable qui permet d’aborder une histoire à plusieurs échelles et selon des angles d’analyse différents, une histoire des exécuteurs, des victimes et des témoins. Dans la continuité des travaux de Robert Paxton et de Michael Marrus, il est le fruit de plus de vingt années de recherches et de réflexions consacrées à l’étude de la politique antijuive de Vichy, de la bureaucratie, de la persécution.**



Le livre est composé de sept chapitres dont le fil conducteur est le travail d’enquête de l’historien afin d’analyser la persécution antisémite orchestrée par le régime de Vichy.

Laurent Joly introduit son ouvrage en dégageant plusieurs constats. Il souligne qu’aucune synthèse à ce jour ne traite du sujet et que les informations sur des points décisifs comme la loi du 3 octobre 1940 sur le statut des juifs restent lacunaires…L’objectif de cet ouvrage est de proposer au lecteur une synthèse sur la politique antijuive de Vichy et d’approfondir certains évènements à partir de sources inédites. Aussi, il insiste sur la tradition antisémite française à la veille de la guerre, celle des hommes politiques comme Xavier Vallat, des journalistes tels que Charles Maurras et des écrivains comme Céline, conduisant à la politique antijuive de Vichy.

Dans le premier chapitre, l’auteur offre une analyse précise de la loi de Vichy « portant statut des juifs », en référence à la tradition antisémite française et aux persécutions raciales en Allemagne et en Italie. En juillet 1940, la France fait le choix d’une politique antisémite « dissimulée » pour ne pas heurter l’opinion publique. Ainsi, la loi du 17 juillet 1940 limite l’accès aux emplois publics, touchant les juifs naturalisés. Mais les textes se multiplient durant l’été 1940, aboutissant à la déchéance de la nationalité dès le 23 juillet 1940. Par conséquent, la loi sur le statut des juifs est bien l’œuvre du gouvernement, un choix délibéré et non contraint par l’occupant.

Il ouvre le second chapitre avec une réflexion sur le sort des juifs dans les deux zones de 1940 à 1942. Laurent Joly met en évidence l’obsession des occupants par « l’ennemi juif » marquée par de nombreuses perquisitions et des pillages chez les banquiers et les avocats juifs dès juillet 1940. Les nazis invoquent l’objectif sécuritaire pour stigmatiser les juifs. L’Etat français choisit de développer la même politique de spoliation que celle engagée par les nazis, et ce, sur l’ensemble du territoire. Par ailleurs, l’historien évoque un véritable tournant au printemps 1941 avec la nomination de Xavier Vallat comme Commissaire général aux questions juives. Cette nomination marque une radicalisation de la politique antisémite de l’Etat français. La question du port de l’étoile jaune devient centrale et s’impose dès juin 1942.

Le troisième chapitre est axé sur la contextualisation de la rafle du Vel d’Hiv. De quels crimes la France est-elle coupable ? Laurent Joly rappelle l’organisation de la grande rafle du 7 au 13 juillet 1942 dont l’objectif est de déporter 22 000 à 25 000 juifs en âge de travailler, et précise que la logistique repose sur les commissaires dans les arrondissements parisiens et la police municipale. Le bilan officiel de la rafle est de 12884 juifs arrêtés, un chiffre inférieur aux objectifs initiaux, qui s’explique, selon l’historien, par la fréquence des fuites et des informations liées aux premières déportations. Par ailleurs, celui-ci indique qu’une seconde phase de déportations se situe entre le 16 juillet au 26 août 1942. Ainsi, préfets, policiers municipaux et gendarmes sont entraînés dans l’engrenage de la collaboration génocidaire.

Dans le quatrième chapitre, l’historien répond à la question suivante : le régime de Pétain a-t-il sacrifié les juifs étrangers pour sauver les français ? Il se réfère aux phrases polémiques d’Éric Zemmour dans son ouvrage, *Le Suicide français*, qui précisent que l’Etat français aurait fait le choix de livrer les étrangers pour protéger ses nationaux. Laurent Joly déconstruit cet argument en montrant que 4100 enfants français nés de parents étrangers ont été sacrifiés les 16 et 17 juillet 1942. Par ailleurs, il souligne que l’apogée de la collaboration policière a lieu en novembre 1942 et que les juifs français sont la cible de nombreuses représailles. En effet, les Allemands réclamant un nombre supérieur d’internés en vue de leur déportation à Drancy, les convois sont complétés par des juifs français. Aussi, Laurent Joly met en lumière l’accélération de la traque des juifs de l’été 1943 à l’été 1944 : 47% des juifs déportés sont nés en France. Ainsi, il réussit brillamment à montrer que sous la pression redoutable des nazis dès juillet 1942, et à l’issue de l’abandon des juifs français par Vichy dès 1943, l’Etat français n’a absolument pas mené une politique de sauvegarde des juifs français.

Le cinquième chapitre s’attache à la connaissance de l’extermination des juifs. L’historien s’interroge sur la réaction de l’opinion publique et de l’Eglise face à ces évènements. Il souligne le déni de la part du chef de gouvernement Laval ainsi que du chef de la police de Vichy René Bousquet. Aussi, l’antisémitisme en France demeure important puisque de 1940 à 1944, les pronazis occupent une place importante dans la presse parisienne et savent que la destruction des juifs européens est planifiée et mise en œuvre. Laurent Joly met en avant les protestations de l’église catholique dès 1942 face à l’ignominie qui se déroule sous les yeux de tous. Egalement, les rafles de l’été 1942 ont suscité une onde de choc auprès de l’opinion publique, surtout en zone libre.

Le sixième chapitre aborde les acteurs, notamment ceux de l’administration française, qui incarnent un antisémitisme exacerbé. Du point de vue du fonctionnaire, Laurent Joly souligne, en zone occupée, l’importance de la mission à accomplir. Dans la zone libre, il note la prédominance des préjugés antisémites dans la police et l’administration de Vichy. Par ailleurs, nous comprenons que le Conseil d’Etat incarne la dérive antisémite du droit et de l’appareil étatique français dans sa globalité. L’historien montre que très peu de fonctionnaires ont refusé d’obéir aux ordres, l’expression collective de la désobéissance était inenvisageable. Ce n’est qu’à l’approche de la Libération que les actes de désobéissance et de sabotage se multiplient. Mais, il précise qu’à l’échelle individuelle, chaque fonctionnaire avait la possibilité de résister.

Le dernier chapitre est consacré aux enjeux et au sens de l’épuration. Celle-ci a-t-elle ignoré le sort des juifs ? Au lendemain de la guerre, l’urgence était de réprimer les faits de collaboration, conduisant par exemple à la condamnation à mort de Pierre Laval en octobre 1945. Mais, précise l’historien, l’acquittement de René Bousquet en juin 1949 symbolise la volonté de minorer la politique antisémite de Vichy. Il met également en lumière les limites de l’épuration visant les policiers impliqués dans la déportation des juifs, d’ailleurs, les plaintes des rescapés ont souvent été classées sans suite. En ce qui concerne les bureaucrates, très peu ont été soumis à un procès, situation facilitée par les failles du système judiciaire. Finalement, les cadres de l’administration préfectorale et de la police nationale impliqués dans la déportation des juifs n’ont pas été touchés par l’épuration judiciaire mais ont renoncé à leur carrière.

Il conclut cet ouvrage en comparant la situation de la France avec celle d’autres pays européens. Les Pays-Bas ont connu un contrôle direct et permanent par les nazis et un système de travail forcé plus développé. La Slovaquie, par exemple, est le pays européen qui montre le plus de caractéristiques communes avec le régime pétainiste, avec un nombre élevé de déportés juifs (58000) de mars à octobre 1942. Enfin, la situation du Danemark qui choisit de n’adopter aucune politique antisémite prouve que la France pouvait elle aussi s’opposer à la solution finale.

**DALILA CHALABI**